

Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de MAGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LABORDERIE, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2014.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LABORDERIE Gérard, ADAM Bernard, SAUVIAC Alain, DAMBRINE Catherine, BROUARD Martine, BILLAUD Sébastien, ALEXANDRE Ingrid, BARBIER Stéphanie (à compter de son arrivée), BILLAUDEAU Daniel, BODET Roger, BONNEAU Daniëlle, CHAUDRON Jean-Paul, ECKER-BARBE Véronique, FAVIER-AUGEREAU Catherine, GABORIT Jean-Pierre, GUILBOT Bernard, JOLYS René, MORIN Véronique, PATEJ Laurence, RENAULT Sylvie, TROMAS Catherine et VIOLLET Etienne.

Absents ayant donné procuration : BONNEFOI Michel donne pouvoir à Alain SAUVIAC. Et BARBIER Stéphanie à MORIN Véronique dans l'attente de son arrivée.

Secrétaire de séance : Véronique ECKER-BARBE.

Intervention de Monsieur BILLAUDEAU Daniel « Il demande si le Conseil Municipal possède un règlement intérieur ». Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant, il n'en existe pas mais que la municipalité s'engage à en proposer un d'ici fin juin à l'approbation du Conseil Municipal.

De même, il demande pourquoi les convocations ont été envoyées par mail et non par courrier. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une proposition va vous être effectuée par Mme MERCIER Sylvie, Directrice Générale des Services.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'accepter ou non l'envoi des convocations, comptes rendus, pièces annexes des conseils municipaux et des invitations aux différentes commissions, comités consultatifs et groupes de travail par mail à l'adresse que chaque personne nous aura communiquée et de nous accuser réception et ce dans un souci de meilleure réactivité et de développement durable.

Si l'ensemble des membres du conseil municipal est d'accord, chacun est invité à compléter et signer le document que nous vous faisons passer. Dans le cas contraire, les convocations vous seront envoyées par courrier en recommandé avec accusé réception.

L'ensemble des membres présents ayant donné leur accord à l'unanimité, la feuille concernant cette autorisation a été signée par chaque membre du conseil Municipal. A compter de ce jour les convocations du conseil municipal, les comptes rendus, pièces et documents annexés, les convocations ou invitations aux commissions municipales, comités consultatifs, groupes de travail ainsi que les compte rendus seront transmis par voie dématérialisée (par mail) aux adresses données et validées par chaque conseiller.

Les documents envoyés pourront à la demande d'un conseiller être sortis sur support papier. Un espace sécurisé accessible sur le serveur de la Mairie sera dédié aux élus dans lequel sera mis en ligne l'ensemble des documents importants.

Le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 28 mars 2014 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – CCAS – Election des représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire informe que le nombre des membres au conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Outre le Maire, président de droit, le conseil d'Administration du CCAS doit être composé, en part égale par des conseillers municipaux et des personnes désignées par des organismes ou associations, tel que défini ci-dessous :

- Entre 4 et 8 membres du Conseil Municipal,
- Entre 4 et 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur la commune.

Le Maire propose donc de maintenir à 6 le nombre des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir à 12 membres le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont 6 conseillers municipaux et 6 membres de la société civile désignés par le Maire sur proposition des organismes représentatifs conformément à la législation en vigueur, plus le Maire, Président de droit.

- Désignation des membres du Conseil Municipal au CCAS

Le Maire propose de passer à la désignation des 6 membres issus du Conseil municipal. Il rappelle que ce vote se fait à bulletin secret, au scrutin de liste sans panachage. Il demande aux listes en présence de se faire connaître.

Est candidate, la liste « Vivre Magné aujourd'hui et demain » : DAMBRINE Catherine, Catherine FAVIER, Martine BROUARD, Véronique ECKER-BARBE, Sylvie RENAULT et Roger BODET.

Aucune autre liste n'ayant été déposée, il est proposé de passer au vote à bulletin secret. Mme MORIN Véronique et M. VIOLLET Etienne sont nommés scrutateurs et dépouillent les bulletins, en énonçant à haute voix les votes.

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

La liste composée de DAMBRINE Catherine, Catherine FAVIER, Martine BROUARD, Véronique ECKER-BARBE, Sylvie RENAULT et Roger BODET ayant obtenu 19 voix est élue.

2 – Création et composition des différentes commissions municipales :

- Commission Finances et Budgets.

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions communales composées **exclusivement** de conseillers municipaux et chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat.

Les commissions ne disposent d'aucun pouvoir de décision. Elles n'ont qu'un rôle d'instruction. Seul le Conseil Municipal a le pouvoir d'engager juridiquement la commune.

Les membres des commissions sont élus au scrutin secret sauf accord unanime des membres de l'assemblée délibérante. **Le Maire en est le Président de droit**, mais elles peuvent désigner un vice-président qui pourra alors les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer la commission suivante :

- « **Finances et Budgets** » : Préparation des budgets, arbitrages, suivi budgétaires et comptes administratifs.

Accord unanime des membres du conseil municipal présents.

Nous allons donc maintenant passer à la composition de cette commission communale. Dans un souci de simplification, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de procéder à cette élection à mains levées. L'opposition ayant demandé un vote à bulletin secret. Cette désignation va se faire à bulletin secret. Mme MORIN Véronique et M. VIOLLET Etienne sont nommés scrutateurs et dépouillent les votes, en énonçant à haute voix les votes

Commission « Finances et Budgets »

Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Le Maire, Bernard ADAM, Alain SAUVIAC, Catherine DAMBRINE, Martine BROUARD, Sébastien BILLAUD et Bernard GUILBOT.

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

Ayant obtenus la majorité absolue, sont déclarés élus : Le Maire, Bernard ADAM, Alain SAUVIAC, Catherine DAMBRINE, Martine BROUARD, Sébastien BILLAUD et Bernard GUILBOT comme membres de la Commission « Finances et Budgets ».

Arrivée de Mme BARBIER Stéphanie à 19h31.

- Commission d'appel d'offres :

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est constituée du Maire, de 3 membres du Conseil Municipal titulaires et 3 membres du conseil Municipal suppléants.

L'élection de ces membres a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Il demande aux listes en présence de se faire connaître. Mme BARBIER Stéphanie et M. VIOLLET Etienne sont nommés scrutateurs et dépouillent les votes, en énonçant à haute voix les votes

Est candidate, la liste « Vivre Magné aujourd'hui et demain »

- Titulaires : Bernard ADAM, Sébastien BILLAUD et Alain SAUVIAC

- Suppléants : René JOLYS, Jean-Paul CHAUDRON et Roger BODET

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

La liste composée de Bernard ADAM, Sébastien BILLAUD et Alain SAUVIAC (membres titulaires) et René JOLYS, Jean-Paul CHAUDRON et Roger BODET (membres suppléants) ayant obtenu 19 voix est élue.

3 - Désignation des délégués au sein des structures intercommunales,

Le Maire rappelle que les délégués aux EPCI (Établissement Publics de Coopération Intercommunale) sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue.

Si à l'issue de 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Cette désignation se faisant à bulletin secret, Mme BARBIER Stéphanie et M. VIOLLET Etienne sont nommés scrutateurs et dépouillent les bulletins, en énonçant à haute voix les votes

1- Syndicat de Pays du Marais Poitevin en Deux-Sèvres

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner les 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Titulaires : Jean-Paul CHAUDRON et Martine BROUARD

Suppléants : Catherine FAVIER-AUGEREAU et Catherine TROMAS

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

Monsieur Jean-Paul CHAUDRON et Madame Martine BROUARD, en tant que délégués titulaires et Mesdames Catherine FAVIER-AUGEREAU et Catherine TROMAS, en tant que déléguées suppléantes ayant obtenu 19 voix sont élus au Syndicat de Pays du Marais Poitevin en Deux-Sèvres.

2- SIVU pour la Restauration et la Valorisation du Marais

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner les 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Titulaires : Jean-Paul CHAUDRON et Martine BROUARD

Suppléants : Catherine FAVIER-AUGEREAU et Catherine TROMAS

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

Monsieur Jean-Paul CHAUDRON et Madame Martine BROUARD, en tant que délégués titulaires et Mesdames Catherine FAVIER-AUGEREAU et Catherine TROMAS, en tant que déléguées suppléantes ayant obtenu 19 voix sont élus au SIVU pour la Restauration et la Valorisation du Marais

3- Syndicat de Desserte par Voie de Terre des Marais Mouillés

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner les 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Titulaires : Jean-Paul CHAUDRON et Martine BROUARD

Suppléants : Catherine FAVIER-AUGEREAU et Catherine TROMAS

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

Monsieur Jean-Paul CHAUDRON et Madame Martine BROUARD, en tant que délégués titulaires et Mesdames Catherine FAVIER-AUGEREAU et Catherine TROMAS, en tant que déléguées suppléantes ayant obtenu 19 voix sont élus au Syndicat de Desserte par Voie de Terre des Marais mouillés.

4- Syndicat des Eaux du Vivier

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Titulaire : Catherine TROMAS

Suppléant : Gérard LABORDERIE

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

Madame Catherine TROMAS en tant que délégué titulaire et Monsieur Gérard LABORDERIE en tant que délégué suppléant ayant obtenu 19 voix sont élus délégués au Syndicat des Eaux du Vivier.

5- Parc Interrégional du Marais Poitevin

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : titulaire : Catherine TROMAS

Suppléant : Roger BODET

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4 (2 blancs) et (2 vides)

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

Madame Catherine TROMAS comme déléguée titulaire et Monsieur Roger BODET, délégué suppléant ayant obtenu 19 voix sont élus au Parc Interrégional du Marais Poitevin.

6- Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS).

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Titulaire : René JOLYS

Suppléant : Michel BONNEFOI

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4 (2 blancs et 2 vides)

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

Monsieur René JOLYS comme délégué titulaire et Monsieur Michel BONNEFOI en tant que délégué suppléant ayant obtenu 19 voix sont élus délégués au SIEDS.

7- Communauté d'Agglomération du Niortais – Représentant en charge des questions d'énergies renouvelables et de développement durable, au sein du conseil d'exploitation « Energies renouvelables ».

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un représentant en charge des questions d'énergies renouvelables et de développement durable, au sein du Conseil d'exploitation « Energies renouvelables ». Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Est candidat : Roger BODET

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23

Nombre de votants = 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4 (3 blancs et une vide)

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

Monsieur Roger BODET ayant obtenu 19 voix est élu au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme représentant en charge des questions d'énergies renouvelables et de développement durable et siégeant au sein du conseil d'exploitation de la régie « Energies renouvelables ».

4 – Désignation de délégués ou représentants au sein des associations, et autres organismes.

Les représentants aux associations et autres organismes sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue. Si à l'issue de 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de procéder à ces élections par vote à mains levées. L'opposition demande un vote à bulletin secret sur l'ensemble de ces désignations. Cette désignation se faisant à bulletin secret, Mme BARBIER Stéphanie et M. VIOLLET Etienne sont nommés scrutateurs et dépouillent les bulletins, en énonçant à haute voix les votes

1- Centre Social et Culturel du Marais.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner trois représentants titulaires et trois représentants suppléants. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Titulaires : Martine BROUARD, Catherine DAMBRINE et GUILBOT Bernard

Suppléants : Sylvie RENAULT, Ingrid ALEXANDRE et Gérard LABORDERIE

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de votants = 23

Nombre d'abstentions = 4 (2 blancs et 2 vides)

Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 10

Mesdames Martine BROUARD, Catherine DAMBRINE et Monsieur GUILBOT Bernard, en tant que représentants titulaires et Mesdames Sylvie RENAULT, Ingrid ALEXANDRE et Monsieur Gérard LABORDERIE, en tant que représentants suppléants ayant obtenu 19 voix sont élus au Centre Social et Culturel du Marais.

2- Les Amis du Four Pontet et de la Culture

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner trois représentants. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Catherine TROMAS, Laurence PATEJ et Sébastien BILLAUD,

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de votants = 23
Nombre d'abstentions = 4 (2 blancs et 2 vides)
Suffrages exprimés = 19
Majorité absolue = 10

Mesdames Catherine TROMAS, Laurence PATEJ et Monsieur Sébastien BILLAUD, ayant obtenu 19 voix, sont élus représentants la commune à l'association Les amis du Four Pontet et de la Culture.

3- Comité de Jumelage Magné - Weitnau

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner deux représentants. En effet, dans les statuts de l'association le Maire est membre de droit – Monsieur Gérard LABORDERIE. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : René JOLYS et Martine BROUARD

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de votants = 23
Nombre d'abstentions = 4 (2 blancs et 2 vides)
Suffrages exprimés = 19
Majorité absolue = 10

Monsieur René JOLYS et Madame Martine BROUARD, ayant obtenu 19 voix, sont élus représentants de la commune au Comité de jumelage Magné – Weitnau.

4- Comité de Jumelage Magné - Vallesaccarda

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner trois représentants. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Alain SAUVIAC étant président de l'association du comité de jumelage décide de ne pas prendre part au vote.

Sont candidats : Gérard LABORDERIE, Sylvie RENAULT et Ingrid ALEXANDRE

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de votants = 22
Nombre d'abstentions = 4 (2 blancs et 2 vides)
Suffrages exprimés = 18
Majorité absolue = 10

Monsieur Gérard LABORDERIE et Mesdames Sylvie RENAULT et Ingrid ALEXANDRE, ayant obtenu 18 voix, sont élus représentants de la commune au Comité de jumelage Magné – Vallesaccarda.

5- A.I.P.E.M.P.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Titulaire : Roger BODET

Suppléant : Catherine TROMAS

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de votants = 23
Nombre d'abstentions = 4 (2 blancs et 2 vides)
Suffrages exprimés = 19
Majorité absolue = 10

Monsieur Roger BODET, en tant que représentant titulaire et Madame Catherine TROMAS, en tant que représentante suppléante, ayant obtenu 19 voix, sont élus représentants de la commune à l'AIPEMP.

6- Mission Locale Sud Deux-Sèvres

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Titulaire : BONNEAU Danielle

Suppléant : PATEJ Laurence

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de votants =	23
Nombre d'abstentions =	4 (2 blancs et 2 vides)
Suffrages exprimés =	19
Majorité absolue =	10

Mesdames Danielle BONNEAU, en tant que représentante titulaire et Laurence PATEJ, en tant que suppléante, ayant obtenu 19 voix, sont élues représentantes de la commune à la Mission Locale Sud Deux-Sèvres.

7- I.P.S.O. 2

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : Titulaire : Roger BODET

Suppléant : Danielle BONNEAU

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de votants =	23
Nombre d'abstentions =	4 (3 blancs et une vide)
Suffrages exprimés =	19
Majorité absolue =	10

Monsieur Roger BODET, en tant que représentant titulaire et Madame Danielle BONNEAU, en tant que représentante suppléante, ayant obtenu 19 voix, sont élus représentants de la commune à IPSO 2.

8- C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un représentant. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Est candidat : Bernard GUILBOT

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de votants =	23
Nombre d'abstentions =	4 (3 blancs et une vide)
Suffrages exprimés =	19
Majorité absolue =	10

Monsieur Bernard GUILBOT ayant obtenu 19 voix est élu représentant de la commune au CNAS.

5 – Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux dernières élections municipales, le Conseil Municipal doit désigner en son sein un élu chargé des questions de défense. Il aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et sera destinataire d'une information régulière.

L'opposition ayant demandé un vote à bulletin secret. Cette désignation va se faire à bulletin secret. Mme BARBIER Stéphanie et M. VIOLLET Etienne sont nommés scrutateurs et dépouillent les votes, en énonçant à haute voix les votes

Monsieur le Maire propose aux candidats de se faire connaître :

Monsieur BONNEFOI Michel, absent ce jour, s'est proposé pour assurer cette mission.

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23
Nombre de votants = 23
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4
Suffrages exprimés = 19
Majorité absolue = 10

Monsieur BONNEFOI Michel, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné par le conseil Municipale en tant de conseiller municipal chargé des questions de défense.

6 – Sécurité routière – Désignation d'un référent communal.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux dernières élections municipales, le Conseil Municipal doit désigner un référent communal « Sécurité routière ». Il aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour les questions d'information et de sensibilisation en matière de sécurité de routière auprès des services d'Etat en charge de ces questions et sera destinataire d'une information régulière.

L'opposition ayant demandé un vote à bulletin secret. Cette désignation va se faire à bulletin secret. Mme BARBIER Stéphanie et M. VIOLLET Etienne sont nommés scrutateurs et dépouillent les votes, en énonçant à haute voix les votes

Monsieur le Maire propose aux candidats de se faire connaître :

Monsieur BILLAUD Sébastien, absent ce jour, s'est proposé pour assurer cette mission.

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 23
Nombre de votants = 23
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

Nombre de bulletins nuls = 4
Suffrages exprimés = 19
Majorité absolue = 10

Monsieur BILLAUD Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné par le conseil Municipale en tant de référent municipal chargé des questions de sécurité routière.

7 – Vie Scolaire – Désignation du représentant de la Municipalité au Conseil d'école.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'école est composé conformément à l'article 17 du Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 du Directeur de l'école (Président), du Maire ou son représentant et d'un membre du Conseil municipal dûment désigné par lui, des enseignants, de l'enseignant spécialisé (Maître E), des représentants des parents d'élèves, le délégué départemental de l'Education Nationale et l'inspecteur de la circonscription.

Nombre de représentants à élire : 2 (le Maire ou son représentant) et un membre du conseil municipal.

L'opposition ayant demandé un vote à bulletin secret. Cette désignation va se faire à bulletin secret. Mme BARBIER Stéphanie et M. VIOLLET Etienne sont nommés scrutateurs et dépouillent les votes, en énonçant à haute voix les votes

Monsieur le Maire propose aux candidats de se faire connaître :

Sont candidats : Gérard LABORDERIE et DAMBRINE Catherine.

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de votants = 23
Nombre d'abstentions = 4 (3 blancs et une vide)
Suffrages exprimés = 19
Majorité absolue = 10

Monsieur Gérard LABORDERIE comme Maire et Madame Catherine DAMBRINE comme membre du Conseiller municipal, ayant obtenu 19 voix, sont élus représentants la commune au Conseil de l'école maternelle et primaire.

8 – Finances – Budget 2014 – Demande d'inscription par anticipation en section d'investissement.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder à l'installation de l'éclairage public chemin des Ageassons et que les travaux ont été confiés à l'entreprise BOUYGUES Energies & Services (Ex : ETDE) pour un montant de 9 771,15 € HT soit 11 725,38 € TTC. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2014 et les travaux commencés très tardivement n'ont été finis que très récemment. Les crédits 2013 n'ont pas fait l'objet d'un report. Nous venons de recevoir la facture et afin de pouvoir la régler, il nous faut donc délibérer pour décider d'inscrire par anticipation au Budget 2014 les crédits nécessaires en section d'investissement, à savoir :

Section d'investissement - Dépenses :

- 21538 – Réseaux divers	+ 11 725,38 €
- 274 – Avance remboursable	+ 1 000,00 €

L'avis du conseil Municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité ce report d'investissement oublié et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2014, et autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces achats.

9 – Finances – Création d'une mare pour la protection de la biodiversité aux jardins en partage – Avance de l'aide de la région et subvention complémentaire exceptionnelle de la Commune.

L'Association des Jardins en Partage a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la région dans le cadre du projet « 1 000 mares Ilots de biodiversité » - Leur projet a été retenu et une subvention à hauteur de 80% plafonnée à 1 000 € par dossier leur a été attribuée mais ne leur sera versée que lorsque le projet sera abouti et un état récapitulatif des dépenses validé par la Région. Le cout total du projet est de 1 326 €.

L'association nous demande, d'une part, de leur avancer l'aide attribuée par la région qu'elle nous reversera lorsqu'elle la percevra, et, d'autre part, de participer par le biais d'une subvention exceptionnelle au financement de ce projet, soit à hauteur de 326 €.

L'avis du Conseil Municipal est demandé sur ces deux points.

Les enfants de l'accueil de loisirs du mercredi ont participé aux premiers travaux de démarrage de cette mare pour la protection de la biodiversité. L'Association s'engage quant à elle à l'entretenir pendant cinq ans minimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer sous forme d'une avance remboursable une aide de 1 000 € correspondant à la subvention attribuée par la Région et d'autre part de verser une subvention exceptionnelle de 326 € afin de les aider à mener à bien ce projet, et autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires (convention d'avance remboursable).

10 – Questions & informations diverses.

- Centre Social et Culturel du Marais – jeudi 10 avril 2014 à partir de 18h30 – Invitation à l'assemblée générale à Coulon.
- Communautaire d'Agglomération du Niortais – Assemblé communautaire le lundi 14 avril 2014 à 17h00 – Election du président, des vice-présidents et des membres du bureau.
- Plan de travaux des routes – Les trottoirs ne sont pas en très bon état.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mardi 29 avril 2014 à 19h00.
Vote des budgets primitifs de la commune et de la ZAC de la Chaume aux Bêtes**

Fin de la séance à 21h28

